

cinq mois d'inaction relative—mais, dans ce cas-ci, il vaut un million de fois mieux tard que jamais. D'ailleurs, vous connaissez notre pauvre nature, toute pétrie d'insouciance : qui fait assurer sa maison, ses meubles, avant qu'ils soient menacés ou dévastés par l'incendie ? Qui songe aux assurances sur la vie avant d'avoir essuyé une maladie grave ? A tout événement, l'élan est donné, l'apathie est enfin secouée et nous espérons que la fièvre critique que nous traversons produira de bons et durables résultats.

* * *

BUREAU DE SANTÉ— Nous avons des règlements admirables concernant la santé publique à Montréal. Lisez les clauses suivantes du règlement 105 adopté en 1876 sous le règne de son Honneur le Maire Wm. H. Hingston et dites moi si l'exécution des pouvoirs y énumérés n'auraient pas prévenu l'introduction ou l'expansion de la picotte. Section 8 « Le dit Bureau (de Santé) a par les présentes pouvoir et autorité.....d'adopter et mettre en force toutes mesures sanitaires relatives à la propriété de la cité ; *d'empêcher* dans la dite cité *l'entrée* de tous étrangers ou émigrants, et tout bagage leur appartenant, lorsque, d'après leur apparence, il y a lieu d'appréhender du danger pour la santé publique, d'adopter de promptes mesures pour *prévenir* la diffusion des maladies épidémiques, contagieuses ou pestilentiennes ; *d'empêcher et de défendre* toutes communications avec aucune partie de la cité ainsi infectée, si ce n'est au moyen de médecins, garde-malades ou messagers chargés de porter les soins nécessaires, les médicaments et provisions aux malades ; de faire enclorre toute avenue, rue ou autre chemin et d'adopter des mesures conve-

nables pour empêcher les personnes d'aller dans ou de sortir d'aucune partie de la dite cité ainsi enclorse, section 9.....d'effectuer l'isolement des patients atteints de la petite vérole, des fièvres typhoïdes, de la diphtérie ou de toute autre maladie dangereuse et contagieuse quand les dits officiers (de santé) le jugeront nécessaire au bien-être des dits patients ou du public. »

Si on eut fait à Langley le varioleux de Chicago la réception prescrite par ce règlement, Montréal n'eut pas connu l'épidémie qui a jeté tant de familles dans le deuil. Vous savez de plus que l'isolement des premiers cas de variole n'a pas été fait convenablement. Voilà pourquoi Montréal est devenu un redoutable foyer d'épidémie dont l'influence néfaste se fait sentir dans toute la province et jusqu'à l'étranger, à ce point, qu'on nous fuit comme des pestiférés, des lépreux. Dire que n'eut été la mesquinerie du comité des finances ou l'étroitesse de vue du Comité de Santé, tant de maux et de discrédit auraient pu être évités à notre ville !

Maintenant que l'alarme est générale, le zèle s'échauffe, les trésors de la Cité sont ouverts, le nombre des officiers se multiplie et ce n'est certes pas trop, mais l'isolement des malades est impraticable, ils sont légion. Le refuge des varioleux et *ses trois ailes* sont insuffisants. Vous voyez que le Journal n'avait pas tort de demander la construction d'un hôpital d'une capacité de 150 à 200 lits.

Cette expérience nous coûte cher, n'y aurait-il pas moyen d'apprendre à meilleur marché en se rendant bien compte des besoins de la situation actuelle et de ceux d'un avenir prochain ?

* * *

VACCINATION.

Il est inutile de chercher à dissimuler l'antipathie de la population de Montréal